



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

Paris, le 13 NOV. 2017

Secrétariat général

Direction générale
des ressources
humaines

Mission élections
professionnelles 2018

Références : MEP/GC/
43/2017

Affaire suivie par :
Grégory CHEVILLON
Chef de projet national
élections
professionnelles
Téléphone :
01 55 55 47 82

gregory.chevillon@education.gouv.fr

Service des
personnels
enseignants de
l'enseignement
supérieur et de la
recherche

Sous-direction des
études de gestion
prévisionnelles,
statutaires et des
affaires communes

Département des
études statutaires et
réglementaires

DGRH A1-2///
180 n°

Affaire suivie par
Coraline BERTHE
Téléphone :
01.55.55.47.89

72 - 76, rue Régnault
75243 Paris cedex 13

La ministre de l'enseignement supérieur, de la
recherche et de l'innovation

s/c de Mesdames et Messieurs les recteurs
d'académie, chanceliers des universités

à

Mesdames et Messieurs les présidents et
directeurs des établissements publics
d'enseignement supérieur

Monsieur le directeur du centre national des
œuvres universitaires et scolaires

Objet : préparation des élections professionnelles de 2018

Le prochain renouvellement général des instances représentatives du personnel (IRP) dans la fonction publique se déroulera en fin d'année civile 2018. Un arrêté conjoint du Premier ministre et du ministre de l'action et des comptes publics en fixera la date et sera publié six mois au moins avant l'expiration du mandat en cours (article 12 du décret n° 2011-184 du 15 février 2011).

A l'occasion de ces élections, tous les personnels du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation d'une part, du ministère de l'éducation nationale d'autre part, seront appelés à élire leurs représentants au sein des instances nationales, déconcentrées et d'établissements (CTMESR, CTU, CTMEN, CT d'établissement, CCP, CAP), pour un nouveau mandat de 4 ans courant jusqu'au renouvellement général de 2022.

Les élections des représentants du personnel au sein du comité technique ministériel de l'enseignement supérieur et de la recherche (CTMESR) d'une part, du comité technique des personnels enseignants titulaires et stagiaires de statut universitaire (CTU) d'autre part, se dérouleront dans le cadre de scrutins organisés à l'urne, un vote par correspondance pouvant être mis en œuvre sous certaines conditions.

Les modalités d'organisation qui avaient prévalu pour les élections professionnelles de 2014 sont donc sur ce point inchangées, tout comme le sont celles afférentes aux scrutins relatifs aux commissions administratives paritaires nationales (CAPN) et, le cas échéant académiques (CAPA), qui se tiendront par le biais du recours au vote électronique par internet dans les conditions fixées par le décret 2011-595 du 26 mai 2011 relatif à la mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'Etat. Seront concernés par ces scrutins les personnels enseignants de l'enseignement scolaire et assimilés affectés en établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche, ainsi que les personnels de bibliothèque, ingénieurs, administratifs, techniques, de service social et de santé (BIATSS) exerçant dans ces mêmes établissements.

L'organisation des élections de 2018 s'inscrit dans un calendrier préparatoire, ouvert en juillet 2016 par la DGRH, qui a conduit à de premiers échanges avec la CPU, la CDEFI, le CNOUS et les directions d'EPST. Par ailleurs, un groupe de travail a été constitué, qui associe des représentants des associations professionnelles des DGS, des DRH et des DSI des établissements universitaires, le CNOUS et chacun des EPST, ainsi que les services de la DGRH ; il a été réuni pour la première fois en juin 2017. Enfin, un processus de dialogue social avec l'ensemble des fédérations représentatives des personnels au sein de l'enseignement supérieur et de la recherche a été engagé.

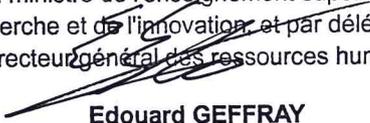
Dans la perspective de la préparation des opérations préélectorales et électorales, j'ai décidé, à l'instar de ce qui avait été mis en œuvre en 2014, de constituer un réseau de correspondants *élections 2018* avec un correspondant désigné au sein de chaque établissement d'enseignement supérieur et de recherche. Ces correspondants seront réunis par la DGRH. Sous l'autorité des présidents d'établissements, ils seront les correspondants et les points d'entrée de la DGRH pour la mise en œuvre pratique des opérations électorales. A ce titre, ils seront en charge de la coordination et du pilotage de la préparation des opérations électorales au sein de leur établissement.

Les établissements sont invités à désigner leurs correspondants et à m'en faire connaître les noms, qualités et coordonnées complètes pour le 1er décembre 2017 à l'adresse électronique suivante : dgrha12@education.gouv.fr

Une première réunion des correspondants est envisagée en janvier 2018.

Le service des personnels enseignants de l'enseignement supérieur et de la recherche (DGRH A), le service des personnels BIATSS (service C) et la mission élections professionnelles (MEP DGRH) de la direction générale des ressources humaines se tiennent à votre disposition pour toute question ou précision complémentaire.

Pour la ministre de l'enseignement supérieur, de la
recherche et de l'innovation et par délégation
le directeur général des ressources humaines


Edouard GEFFRAY